

Cadre de collaboration PE-ESU v1

Les services d'éducation et de protection de l'enfance jouent des rôles importants et complémentaires dans la réponse aux besoins des enfants en matière de survie, de développement et d'épanouissement, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Les approches intersectorielles, fondées sur la [«centralité de la protection»](#), reflètent les besoins interconnectés des enfants et soulignent clairement notre responsabilité collective de protéger les enfants.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CADRE DE COLLABORATION

La réunion annuelle du Cluster Éducation mondial de 2019 a essentiellement porté sur le rôle protecteur de l'éducation en situation d'urgence et les implications pour le travail de coordination (voir [Framing Paper](#)). Plusieurs recommandations fermes ont été prises à l'issue de cette réunion parmi lesquelles le Cluster Éducation mondial ainsi que le Domaine de Responsabilité pour la Protection de l'Enfance se sont engagés à travailler main dans la main pour renforcer la coordination intersectorielle des réponses humanitaires en matière de protection de l'enfance et d'éducation (voir [Meeting Report](#)).

Le présent cadre vise à faciliter une collaboration prévisible et cohérente entre les équipes de coordination de l'éducation et de la protection de l'enfance tout au long du Cycle du Programme Humanitaire (CPH/HPC). Le secteur de la protection de l'enfance et celui de l'éducation collaborent déjà de manière étroite. Par conséquent, en réfléchissant et en systématisant cette collaboration tout au long des principales étapes du CPH/HPC, les groupes de coordination peuvent faciliter la mise en place d'approches intégrées et, ensemble, améliorer la qualité, la couverture et la responsabilisation en matière de réponse humanitaire, et toucher davantage d'enfants en détresse.

QUI PEUT UTILISER CE CADRE ?

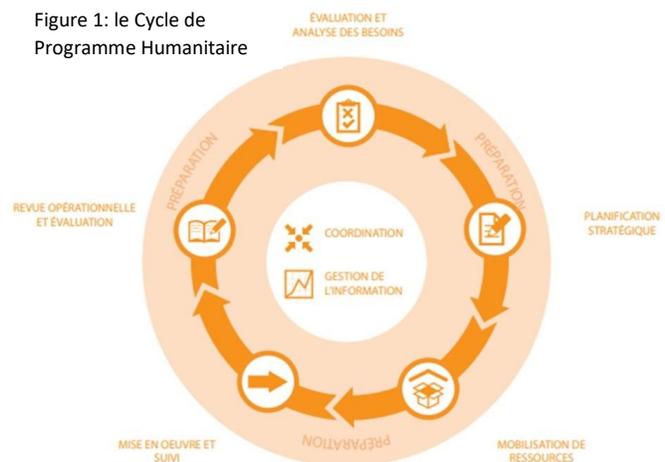
Ce cadre est destiné aux équipes de coordination de l'éducation et de la protection de l'enfance (coordinateurs et gestionnaires d'information). Les membres du Groupe Consultatif Stratégique (GSC) doivent également connaître ce cadre car ils sont des acteurs clés dans sa mise en œuvre. Enfin, les membres du cluster / secteur peuvent aussi se référer à ce cadre pour comprendre le processus de coordination intersectorielle.

COMMENT UTILISER CE CADRE ?

Ce cadre présente les possibilités de collaboration à toutes les étapes du CPH/HPC, y compris l'évaluation et l'analyse des besoins, la planification, le ciblage et les coûts, la mise en œuvre et le suivi de la réponse (Figure 1).

Reconnaissant que les coordinateurs sectoriels et les gestionnaires d'information investissent déjà énormément du temps et d'énergie dans la collaboration intersectorielle aussi bien formelle qu'informelle, ce cadre vise à vous

Figure 1: le Cycle de Programme Humanitaire



Source: OCHA

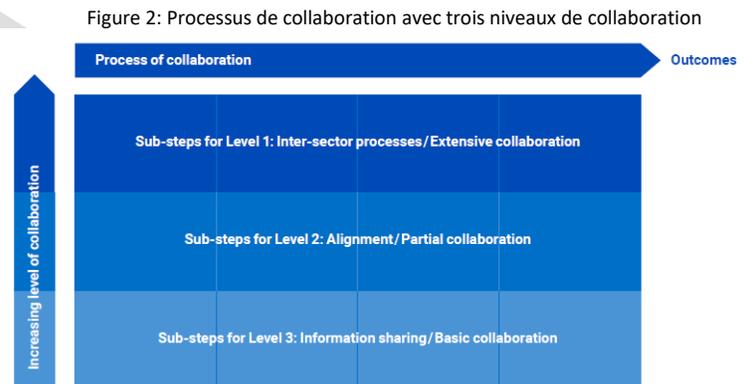
soutenir et vous encourager à prendre des décisions réfléchies sur le niveau de collaboration possible à chaque étape du CPH/HPC. Bien que d'autres actions visant à renforcer la collaboration pourraient nécessiter des efforts supplémentaires, la collaboration peut être bénéfique pour les coordinateurs, faciliter nos réponses sectorielles et accroître notre impact sur les enfants affectés par les situations d'urgence et les crises.

Le Cadre doit être lu avec les Standards minimums de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (L'Alliance) et du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), notamment le [Standard 23](#) et l' [introduction to Pillar 4](#) : Standards de travail dans tous les secteurs. Les étapes décrites dans ce cadre de collaboration sont conformes aux Standards minimums des secteurs et se renforcent mutuellement.

QUE CONTIENT CHAQUE CHAPITRE ?

Chaque chapitre correspond à une étape du CPH/HPC et tous les chapitres sont présentés suivant le plan ci-après :

- 1. Objectif de la collaboration** : le but final de la collaboration est résumé en une phrase.
- 2. Actions minimales proposées** : trois actions qui sont essentielles pour une collaboration prévisible et cohérente.
- 3. Processus de collaboration** : La figure 2 décrit le processus de collaboration (de gauche à droite) et trois niveaux de collaboration (de haut en bas). Suivez les étapes l'une après l'autre. Vous pouvez donner la priorité aux plus pertinentes, plus efficaces et celles qui peuvent être les plus réalisable dans votre contexte.
 - Le tableau présentant le processus prévoit trois «niveaux de collaboration» qui pourraient être appliqués selon le contexte, les besoins et les capacités des groupes de coordination de chaque pays. Les niveaux sont présentés verticalement :
 - (i) Étroite collaboration / processus intersectoriel ;
 - (ii) Collaboration partielle / cohérence ;
 - (iii) Collaboration de base / partage d'informations.
 - Le tableau peut servir d'auto-évaluation initiale pour les équipes de coordination pour identifier leurs niveaux actuels de collaboration, et réfléchir à des possibilités de renforcement de la collaboration à chaque étape du processus.
- 4. 15 Annexes** pour faciliter les « étapes » de collaboration (lien hypertexte)
- 5. Pratiques prometteuses en matière de collaboration PE-ESU et Ressources provenant des Clusters nationaux** (lien hypertexte), s'inspirant des Entretiens avec des informateurs-clés (EICs) menés auprès de 45 collègues des Clusters nationaux et mondiaux et dans 21 différents contextes.



Source : Auteurs

Enfin, les «[Dossiers thématiques](#)» présentent des exemples du cadre de collaboration appliqué à un domaine programmatique spécifique dans lequel les équipes de protection de l'enfance et de l'éducation collaborent fréquemment :

- [MHPSS Thematic Paper](#)
- [Violence Against Children Thematic Paper](#)
- [Tip-sheet on Collaboration during COVID-19](#)
- [Checklist for a coordinated School Reopening](#)

OÙ TROUVER DE L'ASSISTANCE ?

Le Cluster Éducation mondial (« GEC ») et le Domaine de Responsabilité pour la Protection de l'Enfance (« DdR PE ») sont disposés à vous accompagner - veuillez contacter vos coordinateurs mondiaux ou les services d'assistance du [GEC](#) et du [DdR PE](#). De plus amples informations et ressources sur la collaboration PE-EiE sont disponibles sur le [site web du GEC](#) et le [site web du DdR PE](#).

APERCU DU PROCESSUS DE COLLABORATION :

Étape 1 **Évaluation, identification et analyse des besoins**

- 1.1 Identifier des questions clés nécessaires pour éclairer la planification et la prise de décision - considérations stratégiques et opérationnelles
- 1.2 Établir une compréhension commune des besoins en matière d'information
- 1.3 Mener une analyse conjointe des données / informations
- 1.4 Réaliser des évaluations des besoins si nécessaire

Étape 2 **Planification de la réponse stratégique**

- 2.1 Identifier les domaines de collaboration (activités communes et complémentaires)
- 2.2 Convenir les rôles et les responsabilités de chaque secteur pour les activités communes et complémentaires
- 2.3 Documenter les rôles et responsabilités différenciés dans les plans stratégiques
- 2.4 Définir des objectifs, des indicateurs et des systèmes de suivi stratégiques adaptés aux besoins de la collaboration

Étape 3 **Mobilisation des ressources**

- 3.1 Définir les rôles et les responsabilités de chaque secteur pour la mobilisation des ressources et les efforts de sensibilisation communs
- 3.2 Mener un exercice conjoint de calcul des coûts relatifs aux activités communes et complémentaires
- 3.3 Convenir d'une allocation complémentaire des ressources disponibles

Étape 4 **Mise en œuvre et suivi conjoints, et évaluation de la collaboration**

- 4.1 Définir les modalités de mise en œuvre du plan de réponse stratégique (Comment travailler ensemble)
- 4.2 Collaborer pour garantir une réponse de qualité
- 4.3 Identifier et mobiliser les partenaires afin de réaliser des activités communes et complémentaires, de manière cohérente
- 4.4 Suivi conjoint : définir les rôles et les responsabilités de chaque secteur pour la collecte, l'analyse et le partage d'informations en matière de suivi
- 4.5 Évaluer le niveau et la qualité de la collaboration ; partager et mettre en pratique les leçons apprises

Étape 1 : Évaluation, identification et analyse des besoins

L'utilisation stratégique d'informations précises, de qualité et opportunes est essentielle pour améliorer et faciliter les réponses en matière de PE et d'éducation. Une collaboration entre les secteurs de PE et de l'Éducation dans le but d'évaluer, identifier et analyser les besoins est bien possible : les deux secteurs s'intéressent aux enfants et adolescents de mêmes tranches d'âge et ont les mêmes besoins en matière d'information. Par ailleurs, ils font tous face à des défis en matière de disponibilité et de qualité des données. À travers l'identification des besoins, le partage, l'analyse et l'interprétation des données de manière conjointe, les secteurs de la PE et de l'éducation peuvent travailler ensemble pour optimiser les informations disponibles et recueillir de nouvelles données de manière rapide et efficace, et réduire la charge de travail liée à l'évaluation dans les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Actions minimales proposées :

1. Approches communes pour l'établissement des priorités en matière de réponses et le calcul du PiN (1.9)
2. L'évaluation des besoins sectoriels comprend des questions intersectorielles (1.12)
3. Conclure des accords pour le partage d'informations (1.6)

- [Pratiques prometteuses et des ressources](#) des clusters nationaux
- [Annexes 1-5](#) faciliter les étapes de la collaboration
- À lire avec le [CPMS 23.1.5-8](#), et [Norme INEE 1.6 l'analyse](#)

Résultat:

L'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO)

Les chapitres et les personnes dans le besoin (PiN) présentent une compréhension commune du type d'assistance nécessaire pour une catégorie donnée d'enfants

PROCESSUS DE COLLABORATION

	PROCESSUS DE COLLABORATION			
	1a. Considérations stratégiques et opérationnelles	1b. Compréhension commune des besoins en information	1c. Analyse conjointe de données	1d. Évaluations possibles
Nécessaire à tous les niveaux de collaboration		1.6 Discuter des points 1.3 - 1.5 afin de convenir des données devant être systématiquement partagées, & le mécanisme commun le plus efficace pour le faire (Annexe 3)	1.8 Analyser et interpréter en premier lieu les données existantes, à travers une secondary data review ¹ / Revue de données secondaires, avant de définir les modalités d'évaluation/de collecte des données afin de gagner en temps et en ressources. Partager la Revue de Données secondaires (RDS) avec les autres secteurs. 1.10 Chaque secteur défend le rôle complémentaire de l'autre et accompagne les domaines/groupes/activités prioritaires de l'autre.	1.11 Considérer les avantages et les contraintes liés au type d'évaluation (Annexe 4) 1.12 Accorder la priorité à la participation des enfants dans les programmes de collecte de données 1.13 Contribuer à l'élaboration des composantes/thématiques de l'Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA/MIRA) afin de

AUGMENTATION DU NIVEAU DE COLLABORATION

¹ Définition de « Revue Secondaire des Données (RSD) », voir page 52. La terminologie commune du management de la sécurité de l'information Le [SDR template and guidance](#) du Cluster Éducation mondial peut faciliter ce processus

			ex. devant le Coordinateur humanitaire (HC) et l'Équipe Humanitaire Pays (HCT), UNOCHA, etc. tout en mettant en exergue le rôle clé de l'éducation dans la centralité de la protection	recueillir des informations complémentaires et non redondantes, tout en utilisant à bon escient l'espace limité du questionnaire
Processus intersectoriels Étroite collaboration	<p>1.1 Les secteurs identifient ensemble les principales questions nécessaires pour éclairer la planification et la prise de décision en matière de réponse conjointe/intégrée (Annexe 1)</p> <p>1.2 Les secteurs développent des approches communes (par exemple, les tranches d'âge) et la terminologie clé qu'ils doivent utiliser (c.-à-d. les enfants à risque, la violence envers les enfants, la vulnérabilité, les attaques contre les écoles)</p>	<p>1.3 Identifier ensemble les besoins communs en information (Annexe 2)</p> <p>1.4 Inventorier ensemble les sources d'information disponibles dans les deux secteurs</p> <p>1.5 Convenir des possibles sources de données supplémentaires si aucune donnée n'est disponible dans l'un ou l'autre secteur</p>	<p>1.8 Mener une analyse et une interprétation conjointes des données communes et complémentaires provenant de deux secteurs afin d'obtenir une analyse nuancée facilitant l'établissement des priorités dans les deux secteurs. Cette action pourrait consister en une Revue Secondaire des Données (RDS) conjointe. Les HNO sectoriels représentent une compréhension commune des besoins intersectoriels des enfants et s'appliquent à d'autres secteurs</p> <p>1.9 Travailler ensemble pour garantir une hiérarchisation cohérente des priorités entre les secteurs de la PE et de l'éducation en matière de zones géographiques, des groupes de populations, & de thématiques prioritaires de réponse. Inclure cette hiérarchisation dans le calcul PiN de chaque secteur</p>	<p>1.12 Évaluation conjointe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation unique menée conjointement par les deux secteurs en utilisant un ensemble d'outil, de données, une méthodologie et un rapport communs • Convenir de la portée et de l'orientation de l'évaluation • Définir les rôles et les responsabilités complémentaires, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les ressources, la logistique et la participation des membres ○ Technique (par exemple, les modalités de collecte des données, les unités d'analyse, la conception des outils, la formation des enquêteurs, la validation conjointe)
Cohérence Collaboration partielle / sélective	<p>1.1. Chaque secteur adopte les principales questions pertinentes et nécessaires pour éclairer la planification et la prise de décision de l'autre secteur (Annexe 1)</p> <p>1.2. Chaque secteur adopte les principales définitions et approches</p>	<p>1.3 Identifier ensemble les besoins communs en matière d'information (Annexe 2)</p> <p>1.4 Inventorier ensemble les sources d'information disponibles dans les deux secteurs</p> <p>1.5 Convenir des possibles sources de données</p>	<p>1.7 Les secteurs recherchent des données complémentaires dans l'autre secteur pour faciliter leur propre analyse sectorielle (par exemple, l'analyse de la protection de l'enfance en termes de vulnérabilités peut faciliter l'établissement des priorités des lieux dans le secteur de l'éducation). Chaque secteur partage sa RSD avec l'autre secteur</p> <p>1.8 Les secteurs effectuent séparément des analyses avec les données provenant des deux secteurs, et les partagent avec les</p>	<p>1.12 Évaluation sectorielle – Harmonisée (Annexe 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigée par un secteur • L'autre secteur est impliqué pour optimiser les possibilités d'évaluation, enrichir/situer les données dans un contexte plus large et accroître l'impact entre les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présenter les principales questions à inclure dans les outils ○ Réviser la méthodologie

	pertinentes de l'autre secteur	supplémentaires si aucune donnée n'est disponible dans l'un ou l'autre secteur	autres. L'HNO du secteur est utilisé dans d'autres secteurs 1.9 Les secteurs mènent leur propre hiérarchisation des priorités (zones géographiques, groupes de population, & thématiques de réponse prioritaires) & calcul PiN , & consultent les autres secteurs pour garantir une méthodologie cohérente dans les domaines de réponse commune.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation possible des membres à la collecte des données ○ Participation à l'analyse, l'interprétation et à la validation des résultats
Partage d'information Collaboration de base	<p>1.1. Les secteurs identifient les principales questions nécessaires pour informer leur propre planification et prise de décision sectorielle, et les partagent avec les autres (Annexe 1)</p> <p>1.2. Les secteurs proposent leurs propres définitions et les partagent avec les autres</p>	<p>1.3 Les secteurs énumèrent leurs propres besoins en information et les partagent (besoins pertinents) avec les autres</p> <p>1.4 - 1.5 Chaque secteur fait l'inventaire des sources d'information disponibles et des nouvelles sources d'information prévues et les partage avec les autres</p>	<p>1.8 Les secteurs analysent leurs données séparément et partagent les résultats avec les autres</p> <p>1.9 Les secteurs mènent leur propre travail de hiérarchisation des priorités et leur calcul de PiN, documentent leur méthodologie et les partagent avec l'autre secteur.</p>	<p>1.12 Évaluation sectorielle – Collaborative (Annexe 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dirigée par un secteur ● L'autre secteur doit proposer des questions clés pour enrichir l'analyse/situer les données dans un contexte plus large ● Évaluation et analyse effectuées par le secteur initiateur ● Rapport partagé avec les autres secteurs

Évaluation conjointe des besoins : Cas de Cox's Bazar

- En décembre 2017, les partenaires du secteur de l'éducation et du sous-secteur de la protection de l'enfance de Cox's Bazar ont mené une évaluation rapide conjointe des besoins en matière d'éducation et de protection de l'enfance (JRNA). L'objectif principal était d'identifier les besoins en matière d'éducation et de protection de l'enfance, les priorités et les capacités des garçons et des filles Rohingyas dans les camps, les installations et au sein de la communauté d'accueil à Cox's Bazar, afin d'informer et obtenir les résultats nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'intervention conjoint (JRP) de 2018.
- L'approche a consisté de manière conjointe à :
 - Définir la portée de l'évaluation à travers un Termes de Reference ([TdR](#))

- [Une cartographie](#) des ressources communes (ressources financières disponibles, disponibilité du personnel du cluster/partenaire, matériel tel que les tablettes et les véhicules, et les services tels que la traduction)
- [Planification](#) de l'évaluation
- Adaptation et revue des outils de collecte et d'analyse des données
- Choix de l'échantillonnage
- Recrutement et formation des équipes d'évaluation
- Déploiement des équipes de collecte de données
- Utilisation de questionnaires Kobo communs
- Analyse des données et l'[atelier conjoint interprétation](#)
- L'évaluation a été réalisée à travers 185 entretiens avec des informateurs clés (KII), composés de parents et d'enseignants, de chefs religieux/communautaires, parmi les réfugiés et les communautés d'accueil.
- Bien que les enfants n'aient pas été directement consultés dans le cadre de cette évaluation conjointe, des consultations simultanées avec les enfants ont été menées par trois partenaires du secteur de l'éducation et de la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe d'évaluation des besoins et les résultats ont été consignés dans l'évaluation et le rapport.
- Les résultats portaient essentiellement sur les obstacles relatifs à l'accès à l'éducation et les risques liés à la protection des enfants. L'analyse conjointe des résultats a facilité l'identification des principales questions communes et l'intégration des réponses intersectorielles aux questions communes recommandées dans le [Rapport d'Evaluation Conjoint](#).
- Le [Boite à outils/toolkit](#) est disponible dans les [Pratiques prometteuses et des ressources](#) des clusters nationaux

Étape 2 : Planification de la réponse stratégique

Conscient que les secteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation travaillent à fournir des services à plusieurs enfants, qu'ils ont des partenaires communs et interviennent souvent dans des localités communes, il est essentiel que la planification de nos interventions respectives, le ciblage et l'attribution des responsabilités et des obligations soient coordonnés et cohérents afin d'impacter au maximum les enfants visés.

Ce chapitre aborde « **ce qu'il faut** » mettre en œuvre. Des propositions supplémentaires sur « **comment** » mettre cela en œuvre (notamment la définition des normes de qualité, les modalités de mise en œuvre et l'attribution des partenaires) sont indiquées dans [le chapitre 4 : Mise en œuvre et suivi conjoint](#)

<p>Actions minimales proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les activités communes et complémentaires (2.1-2.2) 2. Réfléchir sur la stratégie de mise en œuvre de la réponse pour plus d'impact (2.6) 3. Appliquer une approche cohérente à la définition des priorités et au ciblage (2.9) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques prometteuses et des ressources des clusters nationaux • Annexes 6-8 faciliter les étapes de la collaboration • À lire avec le CP MS 23.1.9-16, et Norme INEE l'Analyse No 2
---	---

PROCESSUS DE COLLABORATION

AUGMENTATION DU NIVEAU DE COLLABORATION

	2a. Identifier les domaines de collaboration	2b. Convenir des rôles et responsabilités	2c. Documenter dans les plans stratégiques	2d. Formuler des indicateurs
Nécessaire à tous les niveaux de collaboration			2.7 Cohérence avec les plans nationaux et réponses multisectorielles pour éviter toute reproduction	
Processus intersectoriels	2.1 Identifier ensemble les activités communes [Les activités mises en œuvre par les deux secteurs, par exemple la Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)]	2.4 Examiner ensemble les avantages et les limites comparatifs de la mise en œuvre des activités communes ou complémentaires dans l'un ou l'autre secteur, par exemple les distinctions entre services universels et spécialisés: <ul style="list-style-type: none"> ○ Des systèmes éducatifs pour tous les enfants ○ Expertise en matière de PE dans le cadre du travail avec les enfants les plus vulnérables 	2.7 Développer des stratégies, des Plans de réponse humanitaire (PRH/HRPs), des cadres d'intégration communs 2.8 Définir ensemble les critères de l'établissement des priorités utilisés dans le cadre de la définition des objectifs sectoriels respectifs (y compris les degrés	2.10 Élaborer ensemble un ensemble d'indicateurs appropriés qui répondent aux besoins de coordination ² en matière de protection de
Étroite collaboration				

Résultat :

Plan de Réponse Humanitaire (PRH/HRP)

Chapitres & objectifs qui reflètent une division stratégique des rôles et des responsabilités pour la prestation de services

² c.-à-d. qu'ils facilitent une compréhension globale de la manière dont les secteurs de la PE et de l'éducation contribuent de façon cumulative aux résultats collectifs, décèlent les services complémentaires, réduisent le double comptage, etc.

	<p>2.2 Identifier ensemble les activités complémentaires [activités qui consolident les résultats communs et ceux de l'autre secteur, par exemple les mécanismes d'orientation vers les écoles]</p> <p>2.3 Envisager des objectifs collectifs [voir étape 2.10].</p>	<p>2.5 Déterminer ensemble le secteur le mieux placé pour réaliser les activités du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacités techniques du secteur et des partenaires ○ Capacité de mise en œuvre et accès des secteurs et des partenaires <p>2.6 Sur la base des points 2.4-2.5, définir ensemble les rôles et responsabilités complémentaires ; documenter et communiquer avec les partenaires des deux secteurs (Annexe 6)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Qui développe / sélectionne / vérifie l'approche technique / la documentation ? ○ Qui dispense les formations de formateurs (FdF)/ autres formations, et à qui ? ○ Qui réalise quelles activités, et où ? 	<p>de gravité, l'analyse des risques de protection et les critères de vulnérabilité)</p> <p>2.9 Veiller à ce que le ciblage des activités communes et complémentaires soit cohérentes (Annexe 7)</p>	<p>l'enfance et d'éducation et qui permet un suivi conjoint des interventions. Ce dispositif peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateurs communs ○ Indicateurs intersectoriels ○ Indicateurs complémentaires ○ Indicateurs d'intégration ○ Mécanismes d'agrégation des indicateurs <p>(Annexe 8)</p>
<p>Cohérence</p> <p>Collaboration partielle / sélective</p>	<p>2.1 Identifier ensemble les activités communes [Les activités mises en œuvre par les deux secteurs, par exemple la SMSPS]</p> <p>2.2 Identifier ensemble les activités complémentaires [activités qui consolident les résultats communs de l'autre secteur, par exemple les mécanismes d'orientation vers les écoles]</p>	<p>2.4 Les secteurs réfléchissent sur les avantages et les limites comparatifs de la mise en œuvre des activités communes et complémentaires dans l'un ou l'autre secteur [voir les détails ci-dessus].</p> <p>2.5 Les secteurs examinent quel secteur est le mieux placé pour mettre en œuvre les activités [voir les détails ci-dessus], et sollicitent l'appui technique des autres secteurs pour la mise en œuvre des activités pertinentes du secteur</p> <p>2.6 Sur la base des points 2.4-2.5, les secteurs conviennent des rôles et responsabilités dans le cadre des activités communes et complémentaires ; documentent et communiquent avec les partenaires des deux secteurs [voir les détails ci-dessus] (Annexe 6)</p>	<p>2.7 Les deux secteurs travaillent ensemble pour développer des stratégies, des Plans de réponse humanitaire (PRH/HRP), des cadres d'intégration complémentaires et intersectoriels</p> <p>2.8 Les secteurs documentent les critères utilisés pour l'établissement des priorités et consultent d'autres secteurs pour assurer une cohérence (par ex. les degrés de gravité, l'analyse des risques de protection, les critères de vulnérabilité).</p> <p>2.9 Les secteurs mènent leur propre ciblage des activités en collaboration avec d'autres secteurs afin de garantir une méthodologie cohérente et d'éviter un chevauchement des activités communes et complémentaires. (Annexe 7)</p>	<p>2.10 Les secteurs définissent leurs indicateurs, en consultant les autres secteurs par rapport aux activités communes et complémentaires afin d'éviter le chevauchement entre les indicateurs (Annexe 8)</p>

<p>Partage d'information</p> <p>Collaboration de base</p>	<p>2.1 – 2.2 Chaque secteur est conscient des activités communes mises en œuvre par l'autre secteur</p>	<p>2.4 Chaque secteur planifie ses activités de réponse</p> <p>2.5 Chaque secteur sollicite le soutien technique de l'autre dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités pertinentes (par exemple, les formations)</p> <p>2.6 Les secteurs documentent et informent les autres secteurs et partenaires des rôles et responsabilités du secteur dans la mise en œuvre des activités de réponse (Annexe 6)</p>	<p>2.7 Partager les propositions de stratégies et de Plans d'intervention humanitaire (PRH/HRP) pour assurer une cohérence entre les secteurs</p> <p>2.8 Les secteurs définissent les critères de l'établissement des priorités utilisés dans le cadre de la réalisation des objectifs respectifs et les partagent avec l'autre secteur (par ex. <i>les degrés de gravité, l'analyse des risques de protection, les critères de vulnérabilité</i>)</p> <p>2.9 Les secteurs mènent leur propre ciblage des activités et procèdent à une vérification auprès des autres secteurs afin de réduire les différences extrêmes, si elles existent (Annexe 7)</p>	<p>2.10 Les secteurs définissent leurs propres indicateurs et les partagent avec les autres (Annexe 8)</p>
---	--	---	--	--

Le Cadre de réponse intégré Éducation –Protection de l'Enfance: Cas de la Somalie

- Le Cadre d'intervention intégré a été élaboré par le Cluster Éducation suite à l'accent mis par l'Équipe humanitaire Pays (HCT) sur la centralité de l'approche de la protection et de l'analyse axée sur la protection
- Il a été développé de manière consultative à travers l'analyse des problèmes de protection dans les écoles, et en collaboration avec les membres des Clusters Éducation et PE, les coordinateurs des clusters et les équipes des programmes PE et d'Éducation de l'UNICEF
- Ce Cadre précise ce qui peut être fait dans les écoles pour prévenir les risques liés à la protection, tout en évitant de reproduire les mêmes activités coordonnées dans le cadre de la PE, et d'augmenter la charge de travail des enseignants.
- De manière pratique, le programme intégré est mis en œuvre par un seul secteur (celui de l'éducation), mais avec l'appui technique de l'équipe de PE
- Les rôles et responsabilités de chaque secteur sont définis : quelles activités nécessiteront quels apports techniques de la part de l'équipe de PE, y compris l'élaboration de normes techniques, le renforcement des capacités des partenaires de l'éducation et la réalisation de certaines activités par l'équipe de PE (travail de cartographie)
- Les membres du Cluster Éducation doivent utiliser ce Cadre lors des appels à des fonds communs nationaux.
- Indicateurs du PRH/HRP en matière d'éducation :
 - Indicateur d'intégration dans le PRH/HRP en matière d'éducation:
 - # d'écoliers et de jeunes (H/F) ayant bénéficié des activités de protection conformément au Cadre d'intervention intégré pour l'éducation et la protection de l'enfance (représentant 100% de l'objectif du secteur de l'éducation)

- Indicateur intersectoriel dans le PRH/HRP en matière d'éducation : dénonciation des attaques contre les écoles
 - # d'enfants d'âge scolaire et d'enseignants (H/F) ayant interrompu leur cursus scolaire en raison des attaques contre les écoles

Planification de réponse conjointe : Cas du territoire palestinien occupé

- Les coordinateurs de l'éducation et de la PE **ont convenu avec le Coordinateur humanitaire (HC)** de mettre en place une stratégie **commune** pour le HPF et les plans d'intervention 2019 dans les zones spécifiques. Le Coordinateur humanitaire (HC) a marqué son accord pour une allocation commune Humanitarian Pooled Funds (HPF) PE-Education (voir aussi **Mobilisation des ressources**)
- Les activités complémentaires sont conjointement identifiées, planifiées et incluses dans le Plan de réponse humanitaire (PRH/HRP), en soulignant les rôles et responsabilités complémentaires de chaque Cluster :
 - Toutes les interventions en milieu scolaire sont coordonnées par le Cluster Éducation. Ce rôle est stipulé dans le PRH/HRP, et les partenaires responsables de la mise en œuvre qui souhaitent réaliser des activités dans les écoles doivent d'abord rejoindre le Cluster Éducation (Procédure opérationnelle permanente (POP) pour les interventions en milieu scolaire)
 - Le PRH/HRP indique les activités pour lesquelles le Cluster PE apportera un appui technique au Cluster Éducation notamment : *les mécanismes de PE dans les écoles, l'éducation aux risques liés à la neutralisation des explosifs, la gestion intersectorielle des cas d'urgence*
 - Les Clusters PE et Éducation collaborent en matière de réponses techniques sur des questions spécifiques ayant un impact sur les deux secteurs (par exemple, le travail des enfants qui constitue une préoccupation en matière d'éducation en raison du fait que les enfants ne sont pas scolarisés, et une préoccupation en matière de PE en raison du risque accru de blessures et de vulnérabilités des enfants). Les Clusters PE et Éducation ont travaillé ensemble pour mettre en place des systèmes de référencement afin de remédier à cette situation.
- Chaque secteur examine le chapitre du PRH/HRP de l'autre afin de garantir une complémentarité, notamment pour assurer une cohérence dans les activités de réponse prioritaires

Étape 3 : Mobilisation des ressources

Lorsque les deux secteurs mettent en œuvre des activités communes ou complémentaires, les responsabilités différenciées en matière de collecte de fonds doivent être claires, le plaidoyer doit se renforcer mutuellement et la mobilisation des ressources doit être alignée pour maximiser l'impact des ressources disponibles.

Actions minimales proposées :

1. convenir des activités communes à financer conjointement et des activités intersectorielles qui doivent être renforcées par l'autre secteur (3.2)
2. Décider d'une stratégie appropriée de calcul des coûts pour les activités communes (3.5)
3. Sélection conjointe des projets pour éviter la répétition dans les activités communes (3.9)

- [Pratiques prometteuses et des ressources des Clusters nationaux](#)
- [Annexes 9-10](#) faciliter les étapes de la collaboration
- À lire avec le [CP MS 23](#), et [Norme INEE Coordination Standard 1.2](#)

Résultat:

Les activités communes sont financées et les fonds sont alloués pour accroître l'impact commun

PROCESSUS DE COLLABORATION

	3a. Définir les responsabilités en matière de mobilisation des ressources et de défense des intérêts	3b. Coûts	3c. convenir d'une allocation complémentaire des ressources
Nécessaire à tous les niveaux de collaboration	3.4 Chaque secteur défend le rôle de complémentarité de l'autre et soutient la diffusion des messages sur les besoins en ressources <i>Par exemple, le coût d'un secteur par bénéficiaire pourrait augmenter pour inclure des services plus spécialisés, qui sont fournis individuellement, plutôt qu'en groupe</i>	3.5 Documenter et diffuser la méthodologie de calcul des coûts	3.8 Les lignes directrices de chaque secteur aux partenaires pour la soumission des fiches de projet HPF / la stratégie d'allocation HPF délimite les activités de chaque secteur et fournissent des orientations pour l'élaboration des fiches de projet multisectoriels / propositions HPF
Processus intersectoriels Étroite collaboration	3.1 Mener une analyse conjointe des stratégies/ priorités des bailleurs par pays et identifier ceux qui financent les activités communes et complémentaires, et dans quel secteur (Annexe 9) 3.2 convenir des activités communes pour lesquelles il faut lancer une collecte conjointe des fonds, et des activités complémentaires sectorielles devant être renforcées par l'autre secteur afin d'améliorer leur réponse <i>Par exemple, les mécanismes de référencement en milieu scolaire, la formation des enseignants sur l'identification et l'orientation en toute sécurité</i>	3.5 Développer ensemble une méthodologie appropriée de calcul des coûts pour les activités communes et complémentaires	3.6 Définir ensemble le secteur qui a / peut avoir accès aux ressources par rapport à la planification stratégique commune : faut-il procéder à une allocation intersectorielle des ressources pour une réponse plus efficiente/efficace ? <i>Par exemple, le secteur de PE détient la majorité des fonds de la SMSPS, mais une planification conjointe a révélé que l'impact maximum pour les enfants serait atteint à travers le module de SMSPS dispensé par les enseignants. Le secteur de PE finance et dispense des formations en SMSPS au profit des enseignants.</i> 3.7 Plaider ensemble auprès de l'Équipe Humanitaire Pays (HCT), et faciliter l'élaboration des fiches de projet communs ainsi que les propositions de fonds communs (par exemple par le biais d'une stratégie d'allocation HPF commune)

AUGMENTATION DU NIVEAU DE COLLABORATION

	<p>3.3 Les deux secteurs collectent de manière active des fonds pour le « financement conjoint », et pour les autres secteurs, <i>Par exemple, des stratégies conjointes d'allocation pour les fonds communs ou les propositions de bailleurs</i></p>		<p>3.8 Développer des stratégies d'allocation et des propositions de bailleurs communes, et exiger des partenaires qu'ils soumettent des propositions intégrées</p> <p>3.9 Procéder à une sélection conjointe des projets afin d'éviter la reproduction des mêmes les activités ou des lieux (Annexe 10)</p>
<p>Cohérence</p> <p>Collaboration partielle / sélective</p>	<p>3.1 Chaque secteur analyse les stratégies/priorités des bailleurs dans le pays et identifie ceux qui financent les activités communes et complémentaires, puis partage ces informations avec les autres secteurs (Annexe 9)</p> <p>3.2 Convenir des activités communes que les deux secteurs financeront et de celles complémentaires sectorielles qui doivent être renforcées par l'autre secteur afin d'améliorer leur réponse</p> <p>3.3 Chaque secteur collecte de manière active des fonds pour les activités communes et complémentaires, et pour l'autre secteur <i>Par exemple, une stratégie du secteur de l'éducation ou une proposition de bailleur dans le secteur de l'éducation qui comprend des composantes et des formations obligatoires en matière de PE provenant du secteur de la PE</i></p>	<p>3.5 Chaque secteur adopte la méthodologie de calcul des coûts de l'autre secteur dans le cadre des activités communes et complémentaires pertinentes</p>	<p>3.6 Chaque secteur partage les informations sur les activités communes et complémentaires pour lesquelles il a/peut avoir accès à des ressources, et évalue ensemble si l'allocation intersectorielle des ressources pourrait favoriser une réponse plus efficiente/efficace.</p> <p>3.7 Chaque secteur plaide auprès de l'Équipe Humanitaire Pays (HCT), et facilite l'élaboration des fiches de projets multisectoriels et des propositions de fonds communs</p> <p>3.8 Chaque secteur élabore sa stratégie d'allocation en ajoutant les activités complémentaires obligatoires de l'autre secteur, de concert avec ce dernier</p> <p>3.9 Chaque secteur consulte l'autre tout en définissant des critères de sélection pour assurer une cohérence et établir un mécanisme de détection/prévention des répétitions et des chevauchements dans les domaines de réponse. Chaque secteur examine séparément ses activités définies (Annexe 10)</p>
<p>Partage d'information</p> <p>Collaboration de base</p>	<p>3.1 Chaque secteur analyse les stratégies/priorités des bailleurs dans le pays et identifie ceux qui financent les activités communes et complémentaires, et les partage avec les autres secteurs (Annexe 9)</p> <p>3.2 Chaque secteur partage avec l'autre les informations sur les activités communes et complémentaires pour lesquelles il collecte des fonds</p> <p>3.3 Chaque secteur collecte de manière active des fonds pour les activités communes et complémentaires</p>	<p>3.5 Chaque secteur élabore sa méthodologie de calcul des coûts, procède à des vérifications avec d'autres secteurs et réduit les différences extrêmes si nécessaire</p>	<p>3.6 Chaque secteur partage les informations sur les activités communes et complémentaires pour lesquelles il a / peut avoir accès à des ressources</p> <p>3.7 Chaque secteur plaide auprès de l'Équipe Humanitaire Pays (HCT), et facilite l'élaboration des fiches de projets multisectoriels et des propositions de fonds communs</p> <p>3.8 Chaque secteur élabore sa stratégie d'allocation en ajoutant les activités complémentaires obligatoires de l'autre secteur, de concert avec ce dernier</p> <p>3.9 Chaque secteur examine ses fiches/propositions de projets sectoriels et les partage avec les autres secteurs lorsque leurs activités font partie des soumissions multisectorielles (Annexe 10)</p>

	<i>Par exemple, une stratégie du secteur de l'éducation ou des fonds d'éducation comprenant les composantes facultatives de la PE</i>		
--	---	--	--

Exemple de mobilisation et d'allocation conjointes des ressources

- Les coordinateurs de l'éducation et de la PE ont convenu avec le HC d'élaborer une stratégie commune pour le HPF 2019 et ont préparé en conséquence un [document commun pour la stratégie du HPF](#). Dans le cadre des plans de réponse spécifiques, un plan de réponse conjoint a été élaboré et, là encore, un accord a été obtenu du HC pour une allocation conjointe du HPF.
- Pour les allocations du HPF, le HC offre une enveloppe financière à chaque secteur, puis les coordinateurs de l'éducation et de la PE mettent ces enveloppes ensemble. Le financement est ensuite alloué conjointement par les Cluster PE et Éducation aux projets intégrés. Le % de financement par secteur reflète approximativement ce que le HC a alloué initialement.
- Les partenaires de l'éducation et de la PE ont dû soumettre des propositions communes pour le financement du HPF (condition pour tous les projets). La sélection des fiches de projet a été faite séparément par les coordinateurs de l'éducation et de la PE, et les réponses aux partenaires ont été données conjointement.

Étape 4 : Mise en œuvre et suivi conjoint ; et évaluation de la collaboration

Conformément à leur plan de réaliser certaines activités ensemble, les secteurs de la PE et de l'éducation doivent travailler ensemble pour s'assurer que les activités mises en œuvre ensemble sont réalisées avec une qualité et une couverture acceptable. La collaboration devrait optimiser les compétences techniques, les capacités et la valeur ajoutée respectives de chaque secteur, tout en renforçant la capacité des partenaires à mettre en œuvre une réponse de qualité. Des mécanismes de suivi permettant de suivre la qualité et l'évolution des activités mises en œuvre de manière conjointe permettront aux deux secteurs de savoir s'ils sont sur la bonne voie. Enfin, l'évaluation de la portée et de la qualité de la collaboration permet aux secteurs de réfléchir sur les leçons apprises, de les partager et de les mettre en pratique afin de renforcer l'impact des réponses des deux secteurs sur les enfants.

Actions minimales proposées :

1. Fournir aux partenaires des conseils en matière de mise en œuvre (4.2), normes de qualité (4.5) et conseils de rapportage (4.9) pour les activités communes et complémentaires
2. Mettre en place de mécanismes de référencement (et de contre-référencement) intersectorielles fonctionnels (4.4)
3. Mettre en place des mécanismes pour examiner conjointement les activités intersectorielles (4.10)

- [Pratiques prometteuses et des ressources des clusters nationaux](#)
- [Annexes 11 – 15](#) faciliter les étapes de la collaboration
- À lire avec le [CP MS 23.1.17-33](#), [Norme INEE la Coordination 1.2](#) et le Cadre de collaboration INEE & PE Alliance *CPHA-EIE* (à paraître en décembre 2020)

Résultat :

Les activités communes

Sont mises en œuvre et contrôlées de manière à maximiser la couverture, la qualité et la redevabilité

PROCESSUS DE COLLABORATION

	4a. Définir la manière de travailler ensemble	4b. Collaborer pour garantir une réponse de qualité	4c. Identifier et mobiliser les partenaires	4d. Plan de suivi conjoint et 4e. Évaluation de la collaboration
Nécessaire à tous les niveaux de collaboration	4.1 Systématiser les approches communes à travers : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des réunions conjointes ○ Groupe/équipe de travail communs ○ « Ambassadeurs » – 2 membres qui participent aux réunions des autres secteurs ○ Les coordinateurs participent aux réunions des autres secteurs 		4.7 Plusieurs partenaires travaillent à la fois dans le domaine de l'éducation et de la protection de l'enfance — et prévoient comment en maximiser les avantages en matière de couverture et de qualité des réponses, tout en évitant les répétitions	4.9 - 4.11 Convenir de la responsabilité de chaque secteur de collecter, d'analyser et de partager les informations de suivi sur les progrès cumulés <i>Par exemple, chaque trimestre, le gestionnaire d'information renforce les données SMSPS en matière de PE et d'éducation et produit un tableau de bord SMSPS. Rotation des responsabilités entre les gestionnaires d'information du secteur de l'éducation et ceux de la PE</i>
			4.8 Informer les partenaires chargés de la mise en œuvre quel secteur est responsable de la coordination quelles activités (et si les partenaires doivent rejoindre l'autre secteur pour la	4.12 Faciliter la participation des enfants au suivi des réponses à travers des mécanismes de rétroaction et de responsabilisation (Annexe 15)

AUGMENTATION DU NIVEAU DE COLLABORATION

	<ul style="list-style-type: none"> o Rôle des deux Groupes Consultatifs Stratégiques (GCS) 		<p>coordination de certaines activités)</p>	
<p>Processus intersectoriels</p> <p>Étroite collaboration</p>	<p>4.2 Les secteurs conviennent que les activités varient en fonction du secteur, & fournissent des orientations sur la réalisation des activités communes et complémentaires (Annexe 11) <i>Par exemple, qui est responsable de l'exécution des activités spécifiques, quand, où.</i></p> <p>4.3 Les secteurs fixent des conditions pour les activités minimales intégrées/d'intégration (Annexe 12) <i>Par exemple, tous les enseignants doivent être formés sur les questions de base en matière de protection de l'enfance et de violence basée sur le genre</i> <i>Par exemple, les écoles doivent organiser des réunions mensuelles entre les enseignants, les associations de parents d'élèves et le personnel intervenant dans la PE</i></p> <p>4.4 Les deux secteurs veillent à ce que des mécanismes d'orientation</p>	<p>4.5 Les secteurs prévoient ensemble d'améliorer la qualité technique de la réponse en tirant parti des atouts techniques de chaque secteur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Sélectionnant/produisant du contenu technique et des formations o Organisant les formations des formateurs et d'autres formations o Développant des outils de contrôle de qualité o Définissant des normes pour les activités <i>Par exemple, quelles sont les composantes minimales d'éducation dans un « environnement sûr » ; quelle est la durée de la formation, avec quel manuel ?</i> <p>4.6 Les secteurs planifient ensemble le renforcement des capacités des partenaires des deux secteurs (c'est-à-dire les partenaires de l'éducation formés sur l'identification et l'orientation en toute sécurité, le renforcement des capacités institutionnelles, etc.)</p>	<p>4.7 Les secteurs analysent ensemble la composition actuelle du Cluster/groupes de travail et envisagent de faciliter l'adhésion de nouveaux membres pour être efficaces et améliorer la qualité de leurs prestations, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les partenariats non traditionnels, les acteurs de PE qui mettent en œuvre les projets/activités relatifs à l'ESU, et vice versa. o Différents types de membres, Par exemple, les partenaires responsables de la mise en œuvre, le gouvernement, les bailleurs o Les membres qui fournissent des services multisectoriels, mais qui appartiennent à un seul secteur o Promouvoir l'inclusion des partenaires locaux <p>4.8 Les coordinateurs aident les partenaires à comprendre les accords couvrant les activités coordonnées par les secteurs, et facilitent l'engagement des partenaires dans l'autre secteur (si nécessaire, pour certaines activités) afin de se conformer à la planification stratégique commune <i>Par exemple, si un partenaire met en œuvre un programme d'Appui Psychosocial (PSS) communautaire (coordonné dans le cadre du programme PE) et un autre</i></p>	<p>4.9 Élaborer ensemble des lignes directrices en matière de rapports pour les activités communes et complémentaires, en précisant comment (où, quand, fréquence) les partenaires responsables de la mise en œuvre doivent améliorer leurs rapports et réduire le double comptage (Annexe 13) <i>Encourager les deux secteurs à utiliser des codes de localisation communs dans les 4Ws, tels que les codes de système d'information de gestion de l'éducation (SIGE) pour identifier les activités intersectorielles dans les mêmes écoles</i></p> <p>Assurer un suivi des discussions individuelles avec les partenaires sur les procédures de rapport afin d'éviter la confusion et les fausses déclarations sur les activités communes</p> <p>4.10 Mettre en place des mécanismes pour examiner conjointement les activités intersectorielles, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les indicateurs d'agrégation o Le marquage intersectoriel o Les visites de contrôle conjointes <p>4.11 Suivre et évaluer la portée et la qualité des efforts de collaboration et d'intégration en matière de PE-ESU (Annexe 14)</p> <p>4.12 Faciliter la participation des enfants : les secteurs proposent un mécanisme de rétroaction et de responsabilisation commun adapté aux enfants. Les observations reçues sont examinées conjointement et appliquées aux processus de mise en œuvre et de suivi.</p>

	intersectorielle fonctionnels soient mis en place, suivant les procédures opérationnelles permanentes (POP)		<i>programme d'Appui Psychosocial (PSS) en milieu scolaire (coordonné dans le cadre du programme Éducation), ce partenaire doit assurer la coordination et rendre compte aux deux secteurs</i>	
Cohérence Collaboration partielle/sélective	<p>4.2 Les secteurs conviennent que les activités varient en fonction des secteurs et donnent des orientations à ce sujet aux partenaires des deux secteurs (Annexe 11)</p> <p>4.3 Les secteurs fixent les conditions pour les activités minimales intégrées/d'intégration (Annexe 12)</p> <p>4.4 Les deux secteurs assurent la mise en place de mécanismes d'orientation intersectorielle fonctionnels</p>	<p>4.5 Chaque secteur sollicite le soutien technique de l'autre, selon les besoins pour les activités communes et complémentaires pertinentes, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définissant les normes d'activité ○ Sélectionnant/produisant du contenu technique et des formations ○ Organisant des formations de formateurs et d'autres formations ○ Développant des outils de contrôle de qualité <p>4.6 Les secteurs prévoient ensemble de renforcer les capacités des partenaires en lien avec les deux secteurs</p>	<p>4.7 Les secteurs analysent ensemble la composition actuelle du Cluster/groupes de travail et envisagent de faciliter l'adhésion de nouveaux membres pour être efficaces et améliorer la qualité de leurs prestations, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les partenariats non traditionnels <i>C'est-à-dire les acteurs de PE qui mettent en œuvre les projets/activités relatifs à l'ESU, et vice versa.</i> ○ Les différents types de membres, <i>Par exemple, les partenaires responsables de la mise en œuvre, le gouvernement, les bailleurs</i> ○ Les membres qui fournissent des services multisectoriels, mais qui appartiennent à un seul secteur ○ Promouvoir l'inclusion des partenaires locaux <p>4.8 Les coordinateurs aident les partenaires à comprendre les accords couvrant les activités coordonnées par les secteurs, et facilitent l'engagement des partenaires dans l'autre secteur (si cela est nécessaire pour certaines activités) afin de se conformer à la planification stratégique commune <i>Voici l'exemple ci-dessus</i></p>	<p>4.9 Les secteurs consultent les autres et proposent des lignes directrices en matière de rapports pour les activités communes et complémentaires, en précisant comment les partenaires responsables de la mise en œuvre doivent améliorer leurs rapports et réduire le double comptage (Annexe 13)</p> <p>Assurer un suivi des discussions individuelles avec les partenaires sur les procédures de rapport afin d'éviter la confusion et les fausses déclarations sur les activités communes</p> <p>4.10 Mettre en place des mécanismes pour examiner conjointement les activités intersectorielles, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les indicateurs d'agrégation ○ Le marquage intersectoriel ○ Les visites de contrôle conjointes <p>4.12 Chaque secteur adopte le mécanisme de rétroaction et de responsabilisation de l'autre. La rétroaction est examinée séparément et les résultats pertinents sont partagés.</p>

<p>Partage d'information</p> <p>Collaboration de base</p>	<p>4.2 Chaque secteur fournit des lignes directrices à leurs membres dans le cadre de la réalisation des activités communes et complémentaires, et les partage avec l'autre secteur (Annexe 11)</p> <p>4.4 Les deux secteurs assurent la mise en place de mécanismes d'orientation intersectorielle fonctionnels</p>	<p>4.5 Chaque secteur partage, dans le cadre des activités complémentaires et communes pertinentes,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ses normes de mise œuvre des activités ○ Son contenu technique et ses formations ○ Le développement de ses outils de contrôle de qualité <p>4.6 Chaque secteur sollicite l'appui technique de l'autre pour renforcer les capacités de son partenaire en lien avec l'autre secteur</p>	<p>4.7 Chaque secteur connaît ses partenaires qui opèrent de manière intersectorielle</p> <p>4.8 Chaque secteur partage avec l'autre des informations sur les partenaires chargés de la mise en œuvre des activités communes et complémentaires, mais qui peuvent ne pas appartenir à l'autre secteur</p>	<p>4.9 Les secteurs proposent leurs propres lignes directrices en matière de rapports pour les activités communes et complémentaires, en précisant comment les partenaires chargés de la mise en œuvre doivent améliorer leurs rapports et réduire le double comptage (Annexe 13)</p> <p>4.10 Mettre en place des mécanismes pour examiner conjointement les activités intersectorielles, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les indicateurs d'agrégation ○ Les visites de contrôle conjointes <p>4.12 Chaque secteur utilise son propre mécanisme de rétroaction et de responsabilisation. La rétroaction est examinée séparément et les résultats pertinents sont partagés avec l'autre secteur.</p>
---	--	---	---	---

Collaboration en matière de mise en œuvre de la SMSPS en milieu scolaire : Cas du Soudan du Sud.

Les acteurs des secteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation ont décidé, lors de la phase de planification stratégique, que l'approche la plus efficace pour toucher les enfants à travers l'Appui Psychosocial (PSS) est celle utilisée en milieu scolaire et dispensée par les enseignants. Ils ont ensuite travaillé ensemble et avec leurs partenaires, pour définir les modalités de mise en œuvre des différents volets des activités requises :

- Le secteur de la PE assure la conception technique des outils, l'organisation des formations, la production des manuels, et l'élaboration des outils
- Les partenaires du secteur de l'éducation facilitent et organisent la formation des enseignants dans le cadre du programme d'Appui Psychosocial en milieu scolaire. Ils sont en contact avec les partenaires de PE formés pour dispenser les formations aux enseignants (cette communication peut se faire au sein de la même organisation si les activités liées à la PE et l'éducation sont toutes mises en œuvre sur le même site).
- Le partenaire du secteur de l'éducation est chargé de rendre compte aux 4Ws :
 - # d'enseignants formés en matière de PSS (la responsabilité de rendre compte est clairement indiquée dans le PRH/HRP)
- Le sous-cluster PE et le groupe de travail SMSPS ont établi une liste de contrôle pour les écoles que les partenaires du secteur de l'éducation peuvent utiliser pour vérifier les principales composantes de base en matière de PSS et de PE dans les écoles
- Les partenaires du domaine de PE accompagnent la mise en place de mécanismes d'orientation dans les écoles et contribuent à former les enseignants à l'identification et à l'orientation en toute sécurité

REMERCIEMENTS

Ce cadre et le kit de collaboration PE-ESU qui l'accompagne ont été élaborés par MacKenzie Monserez et Aurelie Peter Contesse sous la direction des coordinateurs du Cluster Éducation mondial et du Domaine de Responsabilité pour la Protection de l'Enfance, à savoir Michael Copland (UNICEF) Maria Agnese Giordano (UNICEF) et Anthony Nolan (Save the Children) et Petra Heusser (UNICEF).

Nous remercions les agences et les clusters / groupes de travail nationaux qui ont apporté un appui technique à la rédaction de ce document en participant aux Entretiens avec un informateur-clé (EIC), notamment INTERRSOS, Relief International, Save the Children, Terre des Hommes, UNICEF, World Vision et les coordinateurs des clusters / groupes de travail en matière d'éducation et de protection de l'enfance en Afghanistan, au Bangladesh (Cox's Bazar), en Éthiopie, en Libye, au Myanmar, au Nigeria, au Pakistan, en Palestine, en Somalie, au Sud-Soudan, en Syrie et en Ukraine. Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de nos collègues en Irak et au Mozambique qui ont facilité les déploiements et les consultations dans leurs pays. Nous remercions également toutes les équipes du Cluster Éducation au niveau mondial et du Domaine de Responsabilité pour la Protection de l'Enfance ainsi que l'Équipe d'intervention rapide (EIR) pour leurs appuis techniques.

Nous remercions tout particulièrement le Groupe Consultatif Stratégique pour sa contributions et ses observations : Audrey Bollier (The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action), Mark Chapple (The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action and Inter-agency Network for Education in Emergencies), Susanna Davies (Save the Children), Melesse Delelegn (Save the Children), Beth Drevlow (USAID OFDA), Marco Grazia (World Vision), Marian Hodgkin (Save the Children), Alison Joyner (Plan International), Jumma Khan (UNICEF), Joan Kipwola (UNICEF), Daniel Machuor Arok (CINA, South Sudan) Kate Moriarty (Inter-agency Network for Education in Emergencies), Roy Moussalli (SSSD Syria), Anita Queirazza (Plan International), Bashir Said (Save the Children), Shadi Rizk (SSSD Syria).

Ce travail a été rendu possible grâce à l'appui financier du ministère norvégien des affaires étrangères (NMFA) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC).